

Deuxième séance, mercredi 22 mai 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction de la formation et des affaires culturelles	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-DFAC-3	Rapport d'activité	Rapport d'activité 2023 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Comptes 2023 – bilan et annexes aux comptes	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Comptes généraux de l'Etat. Exercice 2023	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-Pierre Siggén
2023-CE-196	Rapport d'activité	Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2023	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggén
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Décret relatif aux comptes d'Etat du canton de Fribourg (2023)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggén
2024-GC-50	Rapport d'activité	Commission interprlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : rapport annuel 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-GC-209	Motion	Révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études (LBPE, RSF 44.1)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-58	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : rapport annuel 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-GC-201	Motion	Adaption LVID – Permettre l'installation de caméras pour la gestion de parkings au sens de l'article 120 de la nouvelle loi sur la mobilité (Ermöglichung von Videokameras für Parkleitsysteme)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Jacques Morand <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-GC-102	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
2024-GC-106	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2024-GC-103	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
2024-GC-104	Election judiciaire	Assesseur-e (comptabilité/contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Singine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Jean-Daniel Schumacher, Julien Vuilleumier, Ralph Alexander Schmid, Eric Collomb, Bertrand Gaillard, Nicolas Bürgisser, Pierre Mauron et Bertrand Morel.

MM. Didier Castella et Philippe Demierre, conseillers d'Etat, sont excusés.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	26.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1363</i>)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1439</i>)

Examen de détail

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Mon collègue Freiburghaus et moi-même adressons tout d'abord un grand merci à M. le Conseiller d'Etat Steiert et aux secrétaires généraux Leu et Gerber pour les riches discussions et les informations complémentaires apportées lors de notre examen de détail.

J'aborderai cette Direction sous deux angles: tout d'abord, les aspects financiers, la situation générale, puis, quelques points de gestion.

Situation générale: pour un total de charges de 266,3 millions de francs (+0.4% par rapport au budget 2023), les comptes 2023 de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) proposent un excédent de charges de 146,1 millions de francs, très légèrement en dessous du budget 2023 de 1,5 million de francs et des comptes 2022 de 1,05 million de francs.

Avec un total de 415 équivalents plein temps (EPT), l'effectif du *personnel* est en dessous du budget 2023 de 15,22 EPT, mais en croissance par rapport aux comptes 2022 de 17,6 EPT. L'effort de recrutement reste donc soutenu afin d'avoir la dotation nécessaire pour l'accomplissement des tâches de la direction. La répartition des augmentations principales de postes est la suivante (je prends uniquement les principales augmentations):

- > le Service des bâtiments (SBat): +11 EPT;
- > Ponts et chaussées: plus environ 3 EPT et
- > Routes nationales – entretien: +1,4 EPT, environ.

Du côté des *investissements*, les dépenses sont de 87,4 millions de francs, soit 17,7 millions de francs en dessous du budget, mais largement supérieures aux comptes 2022, à savoir de 22,3 millions de francs. Le développement des projets prend du temps, de même que leur réalisation, évidemment. L'excédent net de dépenses, donc, si on retranche à cela les subventions, est de 74,9 millions de francs, soit 10 millions de francs de moins que prévu au budget.

Quelques éléments de *gestion* maintenant: la Commission des finances et de gestion (CFG) a particulièrement analysé les éléments les plus importants, suivant l'ordre des comptes 2023.

1. Les effets de la *réorganisation du SBat* commencent à se faire sentir, avec des dépenses en nette augmentation, mais il reste un gros besoin de rattrapage sur certains bâtiments de l'Etat, avec des enjeux importants à venir. Un changement des règles d'amortissement légales pourrait donner un peu d'air aux investissements futurs. Concernant les projets routiers, étant très combattus de manière générale par des oppositions, les durées de réalisation sont particulièrement longues.
2. Les projets transversaux du *développement durable* avancent bien. Suite aux phases tests actuellement en cours, certaines mesures seront maintenues et d'autres peut-être abandonnées, selon leur succès. De plus, une comparaison intercantonale des mesures climatiques sera tentée prochainement. Une accélération des dépenses est constatée et réjouissante, les entreprises suivent le pas et le suivi des projets se met en place.
3. Les réflexions sur *l'externalisation* de certaines tâches de cette direction se poursuivent. Le point positif est la variabilité, mais les coûts sont évidemment plus élevés à long terme si on va dans un projet d'externalisation. A suivre donc de très près.

4. 2023 est la première année de la *loi sur la mobilité (LMob)*, avec l'entrée en vigueur de certaines mesures. Toutefois, l'état des routes étant assez bon en comparaison avec d'autres cantons, les nouvelles tâches prises par l'Etat ne devraient peut-être pas avoir un impact 1:1 dans les comptes.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2023-CE-196

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	05.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1441</i>)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1672</i>)

Discussion

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Im Rahmen dieser Rechnungsablage und des Tätigkeitsberichtes darf ich noch einige Worte in Deutsch zum Tätigkeitsbericht der Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU) abgeben. Das Jahr 2023 war von folgenden Schwerpunkten geprägt.

Einerseits der *Klimaschutz*: Nach der Verabschiedung des Klimagesetzes durch den Grossen Rat in der Junisession wurde dieses durch den Staatsrat auf den 1. Oktober 2023 in Kraft gesetzt. Weitere 27 Massnahmen des kantonalen Klimaplanes wurden in Angriff genommen, sodass sich bereits 76 Massnahmen in der Umsetzung befinden. Im Weiteren hat der Staatsrat eine neue Strategie zur Stärkung des Bodenschutzes im Kanton verabschiedet, dies mit dem Ziel, die Ernährungssicherheit zu stärken und gleichzeitig auch die Wasserqualität zu gewährleisten, ebenso die Biodiversität mindestens zu erhalten – dies auch im Sinne des Schutzes vor Naturgefahren.

Beim *Mobilitätsgesetz*: Das per 1. Januar 2023 in Kraft gesetzte Mobilitätsreglement ändert verschiedene Zuständigkeiten. So geht diejenige für die Haltestellen des öffentlichen Verkehrs an den Kanton über. Er übernimmt auch zusätzliche Verantwortung bei der Entwicklung der Infrastrukturen der sanften Mobilität, wie zum Beispiel der Velostreifen.

Zum neuen öffentlichen *Beschaffungsrecht*: Seit dem 1. Januar 2023 gilt in unserem Kanton das neue öffentliche Beschaffungsrecht. Dank den neuen Rechtsgrundlagen können ökologische und soziale Kriterien, wie auch die Einhaltung der Arbeitsbedingungen und die Bekämpfung der Schwarzarbeit, stärker gewichtet werden.

Einige Worte zu den *grossen Bauvorhaben*: Das Kollegium Heilig-Kreuz, dort konnte der Abschluss der Bauten und Sanierungen gemacht werden. Wir haben laufende Bauvorhaben: ein grosses Agroscope in Posieux, ebenso unsere ominöse Kantons- und Universitätsbibliothek (KUB). Ebenso sind die Baustellen offen im Weingut Faverges und beim Naturhistorischen Museum. Das Hochbauamt steuert zurzeit 41 Projekte in verschiedenen Planungs- und Studienphasen.

Energetische Optimierung der Staatsgebäude: Dort ist einiges in den letzten Jahren passiert, insbesondere wurden mehrere Photovoltaikanlagen realisiert und ebenso einige Gebäude an die Fernheizung angeschlossen.

Die *Revitalisierung von Gewässern* und weitere *Massnahmen im Gewässerbereich*: Die im September 2022 begonnenen Arbeiten für die Revitalisierung der kleinen Glane konnten im Sommer 2023 abgeschlossen werden. Die zweite Etappe wurde im Spätsommer in Angriff genommen. Im August begannen die Arbeiten zur Revitalisierung der Sense in Oberflamatt, ein Gemeinschaftsprojekt der Kantone Bern und Freiburg. Das Amt für Umwelt arbeitete an mehreren Projekten zur Aufrüstung der Abwassereinigungsanlagen in Sachen der Beseitigung der Mikroverunreinigungen. Mit der ARA Ecublens konnte die erste Anlage im Kanton Freiburg für die Beseitigung der Mikroverunreinigungen in Betrieb genommen werden. Im November und Dezember des letzten Jahres lagen die Niederschläge in der Grössenordnung eines 10-jährigen Hochwassers. Dank der bestehenden Schutzmassnahmen und -bauten sowie der organisatorischen Massnahmen der Gemeinden blieben die Schäden relativ gering.

Einige Worte zum *öffentlichen Verkehr*: Mit dem Fahrplanwechsel vom Dezember konnte die erste Ortsbuslinie, welche aufgrund des neuen Mobilitätsgesetzes durch den Staat finanziell unterstützt wird, in Estavayer-le-Lac in Betrieb genommen werden.

Zur *Veloinfrastruktur*: Die Umsetzung des Sachplans Velo wurde weiter vorangetrieben. Der Freiburger Tourismusverband und das Mobilitätsamt sind daran, das kantonale Mountainbikenetz auszuarbeiten. Die bereits bestehenden Strecken werden miteinbezogen. Ausserdem wurde ein Katalog mit Veloausflügen für die Schulen erstellt.

Die *Strasseninfrastruktur*: Beim Tiefbauamt sind sage und schreibe 180 Ausbauprojekte in Bearbeitung. Bekannte Projekte sind die Umfahrungsstrassen von Prez-vers-Noréaz und Kerzers, ebenso das Projekt der Überdachung der A12 in Chamblieux. Das Tiefbauamt setzte seine Strategien zur Reduktion des Strassenlärms in die Praxis um, wobei die Geschwindigkeitsreduktionen innerorts als prioritäre Massnahme bevorzugt werden.

Bei der *Revision des Raumplanungs- und Baurechts*: Im Sommer 2023 wurde der Gesetzesentwurf zur Änderung des Raumplanungs- und Baugesetzes im Hinblick der Einflussnahme der Gemeindelegislativen in die externe Vernehmlassung gegeben. Sie haben sicher mitbekommen, dass derzeit die Liste für die Bildung der Kommission aufliegt. Das revidierte Ausführungsreglement, welches unter anderem die Ausführungsbestimmungen zur Mehrwertabgabe enthält, wurde per 1. Januar 2024 in Kraft gesetzt. Für die Gemeinden, welche den im Rahmen des Gesetzes möglichen Anteil vom Kanton beziehen möchten, wurde ein Musterreglement erarbeitet. Informationsveranstaltungen der RIMU finden zurzeit in den Regionen statt.

Umsetzung der *Strategie Nachhaltige Entwicklung*: Das Büro für Nachhaltigkeit wurde Anfang 2023 geschaffen und ist dem Generalsekretariat der RIMU angegliedert. Es hat die Aufgabe, die Grundsätze der nachhaltigen Entwicklung in die Aktivitäten des Staates einzubringen. Im Rahmen unseres Besuchs in der Direktion haben wir uns vertieft über die Kommunikation und das Monitoring der vielen Massnahmen, welche unter das gesamte Dach der nachhaltigen Entwicklung fallen, unterhalten. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wird auf dem Laufenden gehalten.

Agglomerationspolitik: Der Bund hat die beiden Agglomerationsprogramme 4, der Agglo Freiburg und von Mobul, genehmigt und unterstützt sie mit dem Subventionssatz von 35%. Wir werden bekanntlich am Freitag über dieses Dekret beraten. Die Arbeiten an den Agglomerationsprogrammen der drei vorangehenden Programme wurden weiter vorangetrieben. Bei einigen Projekten kommt es aus verschiedenen Gründen zu Verzögerungen. Während des aktuellen Jahres muss entschieden werden, ob gewisse Projekte der vorangehenden Agglomerationsprogramme zurückgezogen oder auf ein späteres Agglomerationsprogramm verschoben werden.

Und zum Schluss einige *Kennzahlen*:

- > Der Personalbestand in der Direktion betrug per Ende 2023 415 Vollzeitäquivalente (VZÄ), das sind 17,6 VZÄ mehr als am Ende des Vorjahres. Die grössten Abweichungen finden wir bei den Mitarbeitenden des Tiefbauamtes (+2,9 VZÄ) und beim Hochbauamt (+11,02 VZÄ). Im Vorjahr hatte sich der Personalbestand per Ende 2022, bezogen auf Anfang 2022, um 10,6 VZÄ vermindert.
- > Gemäss Tätigkeitsbericht haben sich die Stellenwechsel der Mitarbeitenden in der Direktion gegenüber 2022 auf 4,98% verringert. Somit können wir von einer absolut normalen Fluktuation sprechen.
- > Im Jahre 2023 wurden 21 900 000 Kilometer durch Züge und Busse auf dem Kantonsgebiet zurückgelegt.
- > 801 m³/s war der Abflusswert der Saane am 15. November 2023. Dies entspricht dem höchsten Wert seit dem Messbeginn von 1949.
- > Und ein Satz zur Ortsplanung: Die durchschnittliche Dauer einer Gesamtrevision einer Ortsplanung beträgt 8,4 Jahre.
- > Und ein letzter Punkt: Per 31. Dezember 2023 verfügt unser Kanton über 114,66 km Radwege auf Kantonalstrassen.
- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82**Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	26.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1363</i>)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1439</i>)

Examen de détail

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, SC*). Le *compte de résultats* 2023 de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) présente des charges pour 463 155 000 de francs, en augmentation de 16 649 000 de francs par rapport au budget, soit une augmentation de 3,7%. Les recettes du compte de résultats se chiffrent à 269 953 000 de francs, là aussi en augmentation de 10 909 000 de francs par rapport au budget, soit +4,2%. Par conséquent, le compte de résultats de la DEEF présente un excédent de charges de 193 202 000 de francs, en augmentation de 5 740 000 francs, soit de 3%. Cette augmentation de l'excédent de charges se justifie, pour l'essentiel, par une attribution de 10 millions de francs au fonds de l'énergie. J'y reviendrai un peu plus loin dans mon rapport.

Au niveau du *compte des investissements*, les dépenses d'investissement respectent le budget avec un montant dans les comptes 2023 de 63 527 000 francs contre 69 413 000 francs au budget. Les recettes d'investissements, quant à elles, sont en baisse à 1 333 000 francs, alors que 2 872 000 francs avaient été budgétisés. Au budget, il avait été tenu compte d'une subvention du Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) pour le Smart Living Lab, subvention qui n'a pas encore été versée en 2023, car elle dépend de l'évolution des travaux. Dès lors, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 62 194 000 francs, légèrement en dessous du budget de 66 541 000 francs.

Au niveau des *équivalents plein temps (EPT)*, la DEEF dispose au 31 décembre 2023 de 964,93 EPT, alors que le budget prévoyait 941,26 EPT, soit une augmentation de 23,67 EPT, qu'on retrouve pour l'essentiel dans les écoles professionnelles et les hautes écoles.

Secrétariat général: au secrétariat général, la subvention cantonale de 100 000 francs concerne uniquement Espace Gruyère, alors que la part pour Expo Centre avait aussi été budgétisée pour 100 000 francs. En 2023, l'Association Forum Fribourg, qui exploite désormais Forum, a renoncé à cette subvention, en raison de résultats financiers satisfaisants.

L'amortissement des subventions d'investissements aux tiers (8 millions de francs) correspond à la subvention versée pour la construction du Smart Living Lab, dont la première tranche a été accordée en 2023. Cette position fait l'objet d'une compensation par prélèvement sur le fonds d'infrastructure. Pour rappel, le Grand Conseil avait accordé un crédit de 25 millions de francs pour ce projet en mai 2017.

La Promotion économique, quant à elle, enregistre un excédent de charges de 4 898 000 francs alors que 8 978 000 francs étaient prévus au budget. Cela s'explique notamment par une diminution du versement au fonds de la Nouvelle politique régionale (NPR) de 600 000 francs, alors que 3 330 000 francs avaient été budgétisés. Mais, il faut savoir que l'Administration des finances procède à une double opération dans les comptes. Elle déduit les dépenses directement à charge du fonds durant l'exercice et comptabilise la différence dépenses-budget par un versement au fonds à la clôture des comptes.

Les *recupérations de subventions* pour 1 365 000 francs correspondent aux remboursements des indemnités pour cas de rigueur, perçues par différentes sociétés qui sont tenues de les restituer suite à un contrôle.

Au *Service public de l'emploi*, une information en lien avec la taxe sociale: il y a 600 000 francs de revenus dans les comptes du Service public de l'emploi (SPE). 2023 est le troisième exercice comptable qui voit figurer cette somme de 600 000 francs provenant de la taxe sociale. Il faut savoir que le montant est ensuite versé au fonds cantonal de l'emploi, au même titre que le versement des communes et du canton ou la participation des entreprises aux contrats de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Ce produit de la taxe sociale est ensuite utilisé par le fonds cantonal de l'emploi, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Service du logement: sous la rubrique "Prestations de services par des tiers" figure la contribution 2023 pour l'Observatoire du logement et de l'immobilier, à savoir 100 000 francs.

Concernant les *écoles professionnelles*: il y a de manière générale une augmentation des excédents de charges, qui s'explique par une augmentation des EPT en lien avec des ouvertures de classes – des ouvertures de classes qui n'avaient pas été budgétisées et qui sont dues aussi à l'afflux de migrants, qui a amené à l'ouverture de classes d'intégration. C'est le cas, en

particulier, à l'*Ecole professionnelle artisanale et industrielle*. Ici, il y a plus 6,48 EPT pour de nouvelles classes. *Ecole professionnelle commerciale*: là également, 6,43 EPT pour des ouvertures de classes. *Ecole professionnelle artisanale et commerciale à Bulle*: 1,62 EPT. *L'Ecole des métiers à Fribourg*: 5,14 EPT en plus. Et puis, *l'Ecole professionnelle en arts appliqués*: là, plus 2,16 EPT, également pour un budget qui avait été sous-estimé.

Au niveau de la *Haute école d'ingénierie et d'architecture*: d'une manière générale, on constate que, dans les hautes écoles, il y a de fortes variations dans la masse salariale ou les prestations de services par des tiers, mais ces augmentations sont compensées par des revenus de mandats en contrepartie. Sous la rubrique "*Ecolages*", on constate une diminution du nombre d'étudiants par rapport à ce qui avait été budgétisé, ou même par rapport à 2022. La baisse des étudiants est un phénomène observé sur l'ensemble du domaine ingénierie et architecture de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Elle est d'environ moins 6% en comparaison avec 2021. Mais la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), elle, est touchée de manière plus marquée avec moins 11%. La HEIA-FR est consciente du problème et déterminée à inverser cette tendance, sans pour autant renoncer aux exigences de ses formations et à son ambition de développer le bilinguisme, notamment par l'introduction de cours en allemand obligatoires pour tous les étudiants, même si cela peut potentiellement et temporairement avoir un effet dissuasif.

La *Haute école de gestion (HEG)*: A l'instar de la HEIA-FR, la HEG subit une réduction du nombre d'étudiants. Comme pour la HEIA-FR, la HEG met en place diverses actions de marketing afin d'attirer davantage d'étudiants. Il faut aussi relever que la HEG avait atteint un nombre record d'étudiants avant la période Covid.

Haute école de santé: là, il y a une amélioration de l'excédent de charges de 1 276 000 francs par rapport au budget, qui s'explique par une augmentation des revenus relatifs aux mandats.

C'est aussi vrai à la *Haute école de travail social*, où il y a une augmentation des revenus complémentaires, dont 819 000 francs de subventions fédérales pour des projets de recherche.

Sous la position "*Ecolages*" à la Haute école de travail social et de la santé (HETS), on peut constater que les effectifs d'étudiants restent stables dans cette haute école.

J'en termine avec le *Service de l'énergie*: au compte de résultats, un excédent de charges de 16 274 000 francs, en augmentation de 10 166 000 francs par rapport au budget. Comme je l'ai annoncé en préambule, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 10 millions de francs au fonds de l'énergie, par dissolution du fonds de relance. Il s'agit d'une attribution extraordinaire, afin de notamment pérenniser le programme bâtiments.

A la fin de l'année 2023, il y a donc, y compris l'attribution des 10 millions de francs, un montant total au fonds de l'énergie qui se chiffre à 43,5 millions de francs, dont 36,3 millions de francs sont déjà engagés pour des promesses à honorer.

Voilà, M. le Président. Je terminerai mon rapport, en remerciant M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty ainsi que son secrétariat général, M. Christophe Aegerter, secrétaire général, et son adjointe M^{me} Anne Wicht, pour leurs disponibilités, leur bonne collaboration et les réponses données à toutes nos questions.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2023-CE-196

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier , Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	05.03.2024 (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission:	05.03.2024 (BGC mai 2024, p. 1672)

Discussion

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Le rapport d'activité de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) est complet et comprend, en fin de chapitre, différents tableaux indiquant les chiffres clés par service. Ces tableaux sont très instructifs.

Quelques faits marquants concernant l'activité de la Direction au niveau du *Secrétariat général*:

- > Soutien aux médias: étroite association aux réflexions cantonales en matière de soutien aux médias, organisation d'une deuxième table ronde réunissant les principaux acteurs fribourgeois de la branche et promesse de l'octroi d'un montant conséquent pour le soutien aux médias. La loi sur l'accès des jeunes aux médias a été transmise au Grand Conseil.
- > Pénurie de main-d'œuvre: un thème préoccupant, pris en compte dans l'optique d'une révision de la loi sur la formation professionnelle.

Concernant la *Promotion économique*:

- > Covid-19: fin du traitement des aides économiques et des mesures d'urgence et de relance mises en place durant la crise du coronavirus. Les mesures de contrôle relatives aux cas de rigueur se prolongeront jusqu'en 2026 (1125 entreprises bénéficiaires, au total). Un bilan de l'ensemble des aides d'urgence et de relance prises durant la pandémie à l'attention du Grand Conseil a été fait.
- > Au niveau des projets soutenus et du nombre d'emplois générés: 40 projets, qui conduiront à la création de près de 770 emplois ces cinq prochaines années et généreront des investissements à hauteur de 140 millions de francs. Ce chiffre de 770 emplois intègre une première tranche de 400 emplois créés par l'entreprise Rolex.
- > Implication en vue du maintien de quelque 170 emplois de SMG Swiss Marketplace Group dans le canton de Fribourg, qui a facilité son implantation sur le site de Bluefactory.
- > Nouvelle Politique Régionale (NPR): établissement du prochain programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale pour 2024-2027, visant à stimuler l'innovation et le développement territorial à travers des projets collaboratifs et touristiques.
- > Stratégie agro-alimentaire: la promotion économique est membre du comité de pilotage. Mise en place de trois programmes phares via un mandat donné au Cluster Food & Nutrition pour 1 million de francs en plus de la NPR (soutien à des projets spécifiques comme la valorisation des biomasses, l'agriculture 4.0 et Food & Farm Living Lab). Cette stratégie a été renommée Fribourg Agri & Food.

Service public de l'emploi (SPE):

- > Concernant le marché du travail: la révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) continue à porter ses fruits dans la lutte contre le travail au noir, avec 22 entreprises sanctionnées et 17 interdictions d'accès ou suspensions d'activité.
- > Fonds cantonal de l'emploi (environ 7,5 millions de francs) alimenté par l'Etat, les communes, la Confédération, les entreprises et la taxe sociale. Contribution de 18,50 francs par habitant payée par les communes. Le canton verse une part égale à celle des communes.

Caisse publique de chômage (CPCh):

- > Indemnités journalières de l'assurance-chômage en diminution d'environ 11%, due principalement à un taux de chômage moyen en baisse en comparaison avec 2022.
- > Au niveau des projets d'envergure, il y a la recherche et transformation de nouveaux locaux pour son siège principal.

Service du registre du commerce (SRC):

- > Projet de digitalisation: inscription et modification d'entreprises au guichet virtuel de l'Etat.
- > La révision partielle de la loi sur le Service du registre du commerce (LSRC) sera soumise au Grand Conseil en 2024.
- > Et, une nouvelle version performante du moteur de recherche du SRC a été mise en service en juillet 2023.

Service de l'énergie (SdE):

- > Concernant la crise énergétique, donc, les activités ont été initiées en automne 2022 par du personnel temporairement engagé au sein de l'état-major énergie, pour mener notamment une campagne de sensibilisation jusqu'en avril 2023. Si le risque de pénurie d'électricité semble éloigné, la sécurité de l'approvisionnement reste un thème à suivre.
- > Programme bâtiments: pérennisation du soutien à la rénovation des bâtiments et à l'assainissement des systèmes de chauffage. Modifications entrées en vigueur en mars 2023.
- > Stratégie solaire photovoltaïque: dynamisation du développement du projet photovoltaïque, perçu comme un élément essentiel du futur système d'approvisionnement énergétique et de production d'électricité en Suisse, au même titre que l'hydraulique ou l'éolien.
- > Fonds de l'énergie: attribution de 10 millions de francs par dissolution du fonds de relance, comme je l'ai dit précédemment dans les comptes.

- > Et, concernant la Commission cantonale de l'énergie, elle n'a pas siégé en 2023. Mais la gestion de la crise énergétique était au centre et il y avait un manque de ressources. Le comité de pilotage (CoPil) qui a été mis en place pour gérer cette crise a, quelque part, remplacé, finalement, le travail de cette commission.

Service de la formation professionnelle (SFP):

- > L'Association du centre professionnel cantonal (ACPC; sous l'autorité du SFP), avec la construction du campus de cours interentreprises (CIE) à Villaz-St-Pierre, suit son cours, avec une mise en service du bâtiment qui est prévue lors de la rentrée 2024/25. 50% des coûts sont à porter par les communes, 25% par les associations professionnelles et les derniers 25% par l'Etat.

J'en terminerai avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale:

- > Il y a l'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023 du nouveau conseil représentatif de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Et puis, l'entrée en fonction va venir au 1^{er} juillet 2024, de M. Pascal Wild, comme directeur de la Haute école de gestion (HEG), suite au départ à la retraite de l'actuel titulaire.
- > Rénovation du bâtiment de la HEG: il y a eu, en mai 2023, la sélection du projet *Magnolia* du bureau d'architecture *Made in Sarl*, à Genève. Et la phase d'avant-projet a démarré.
- > Concernant la Haute école d'ingénierie et d'architecture et la HEG, je l'ai déjà dit lors de la présentation des comptes: une baisse du nombre d'étudiants. Et, un rapport d'analyse sera finalisé en juin 2024.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet. Je m'exprime au nom des VERT·E·S et alli·e·s.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport d'activité, qui nous amène les remarques et questions suivantes.

Le taux de chômage est resté bas en 2023, ce qui est très réjouissant. Cette situation a amené à un ajustement des moyens et dotations de l'Office régional de placement (ORP). Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de besoins énormes et grandissants en matière de transition énergétique, et également de soutien à la reconversion professionnelle, ne serait-il pas justifié de maintenir les moyens et dotations de l'ORP, même en cas de baisse du chômage? Cela nous apporterait, j'en suis sûr, de gros investissements pour l'avenir.

Un autre sujet maintenant: pour ce qui est du personnel temporaire engagé fin 2022 à l'état-major énergie, le rapport nous indique que leur engagement s'est poursuivi en 2023. Notre groupe est extrêmement critique à l'égard de l'inflation des postes de travail temporaire au sein de l'administration. Cela induit une précarisation des conditions de travail, une augmentation du turn-over dans le personnel ainsi que, probablement, une incidence sur la motivation des personnes concernées. Pour le Service de l'énergie en l'occurrence, nous ne pouvons pas croire que la charge de travail devrait s'amoinrir à l'avenir, face aux enjeux énergétiques qui continueront à nous occuper encore longtemps.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Donc, par rapport au Service de l'énergie, l'année passée, on a obtenu 1,5 EPT pour toute la Direction, et puis, ces 2 postes étaient donc attribués au Service de l'énergie. Donc, on va dans votre direction, donc, évidemment, c'est aussi notre objectif de pérenniser ces postes. Donc, un pas important a été fait. Encore une fois, tout ce qu'on avait, au niveau de la Direction, on l'a donné au Service de l'énergie, donc plus 1,5 EPT.

Et par rapport au taux de chômage, alors par rapport aux Offices régionaux de placement (ORP), il faut dire, donc, tout d'abord, que c'est l'argent de la Confédération. Donc, on est aussi soumis à certains critères d'efficience. Contrairement à d'autres cantons, on n'a pas procédé à des licenciements du tout. C'est vrai, on a compensé un peu les fluctuations ordinaires. On n'a pas toujours remplacé, mais, je vous assure, on est dans les starting-blocks. On sait que ça peut évoluer très, très, très rapidement, raison pour laquelle, on a refusé de procéder à des licenciements. On veut garder les compétences chez nous pour être prêts pour le moment où il y aura de nouveau une augmentation du chômage. D'ailleurs, donc, on travaille beaucoup, et puis, ça fonctionne aussi bien. Et puis, finalement, ça rassure aussi les personnes, si elles ont une certaine garantie de poste. Donc, on est très sensible à votre argument. En tout cas, merci pour la question.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

Direction de la formation et des affaires culturelles

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	26.03.2024 (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1439)

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) occupait 5224,71 équivalents plein temps (EPT) aux comptes 2023 (5110,59 EPT aux comptes 2022) contre 5223,88 EPT au budget 2022, soit 0,83 EPT de plus. A noter que les apprentis étaient à 73 au budget 2023, mais seulement à 48 aux comptes.

Les dépenses de fonctionnement enregistrées en 2023 se montent à 1 169 458 380 francs, soit une augmentation de 29 millions de francs. Quant aux revenus, ils s'élèvent à 462 592 920 francs, soit une hausse de 2,6 millions de francs. L'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 706 865 464 francs, ce qui représente une hausse de l'excédent de charges de 26 143 299 francs (2,23% d'augmentation par rapport au budget).

Au 1^{er} janvier 2023, l'échelle générale des traitements a été calculée sur la base d'un indice de 112,6 points (109,6 points en 2022), soit de 3 points supérieure à 2022, donc à un niveau supérieur à celui prévu lors de l'établissement du budget. Sur l'ensemble de l'année 2023, le renchérissement moyen s'est établi à 1,3% (2,8% en 2022). On constate donc une hausse des traitements du personnel ainsi que des charges sociales y relatives. La majorité du budget de la DFAC (plus de 72%) est composée de salaires et de charges sociales. Les causes d'écartes comptes-budget sont donc à rechercher principalement de ce côté-là.

Les autres différences entre les comptes et le budget s'expliquent notamment par plusieurs éléments, les voici:

- > la hausse du montant des enseignants remplaçants (+2 615 412 francs) par rapport au budget. Ce montant s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, par des congés supplémentaires octroyés dès 2022, comme les congés pour proche aidant (10 jours), le congé paternité (passé à 3 semaines), ainsi que les congés pour tâches d'assistance. En deuxième lieu, au sortir de la crise sanitaire Covid-19, le nombre de personnes malades a augmenté, il a donc fallu pallier les remplacements. Et troisièmement, le nombre de congés de maternité a également augmenté en 2023, pour un coût de plus de 1 million de francs;
- > un versement sur le compte de la provision à long terme pour la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), ç'a été dit lors de l'entrée en matière, de 26 millions de francs;
- > une baisse des recettes provenant des cantons non universitaires (-3 652 607 francs);
- > une baisse des recettes provenant des subventions fédérales à l'exploitation de l'Université (-2 151 572 francs);
- > une baisse des contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités cantonales (-2 319 894 francs);
- > une augmentation des prix d'achat sur les moyens d'enseignement est à noter. Ces chiffres vont certainement augmenter ces prochaines années à cause de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement (français, musique, mathématiques, sciences de la nature) et d'une augmentation générale des moyens d'enseignement (taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et hausse des prix du papier). Les calculs des besoins de l'élève et de l'enseignant sont différents en fonction du plan d'études romand ou alémanique, des caractéristiques des moyens (livres, licences, etc.), du renouvellement des moyens ainsi que des amortissements des coûts des livres notamment.

Pour l'Université, durant les négociations entre le rectorat et le Conseil d'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs entre l'Etat et l'uni, pour la période 2023-2027, le rectorat s'est engagé à réduire les reports de soldes relativement importants accumulés durant la période précédente. L'utilisation de ces soldes en 2023, respectivement le non-report de certains de ces soldes résiduels de 2023 vers 2024, a pour effet comptable une sous-utilisation de cette rubrique aux comptes 2023, avec un effet de correction sur les charges, mais sans impact direct sur les dépenses.

Les investissements 2023 pour la DFAC s'élèvent à 31 911 380 francs. Les aménagements d'immeubles s'élèvent à 6 499 003 francs.

Certains investissements englobent des reports de crédits, c'est-à-dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2023, et que les moyens financiers restants sont reportés sur 2024, en fonction de l'avancement des chantiers ou travaux.

Les principaux investissements effectués par la DFAC:

- > la BCU: 20 millions de francs;
- > le Collège de Ste-Croix: 5,8 millions de francs;
- > le Collège du Sud: 1,6 million de francs;
- > un peu moins de 7 millions de francs pour l'Université et
- > le Musée d'histoire naturelle pour un peu moins de 4 millions de francs.

En 2023, bon nombre de projets n'ont donc pas pu avancer selon les planifications, ce qui engendre des reports de crédit de 7,7 millions de francs.

Pour terminer, je remercie M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin, M. Michel Perriard, secrétaire général, et M. Jérôme Tornare pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Das Dachorgan der schweizerischen Universitäten, Swiss Universities, und zuvor die Konferenz der Uni-Rektoren, betrieb bis ins laufende Jahr, gemeinsam mit dem Schweizerischen Nationalfonds, äusserst erfolgreiche Programme zur Förderung von Nachwuchsforschenden. Diese Programme mit Namen ProDoc und Doc.CH erlaubten es der Universität, jährlich Projekte im Umfang von 1 bis 2 Millionen Franken zu realisieren.

Die zuständigen Organe der Hochschul-"Gouvernance" haben beschlossen, diese Programme ab 2025 zu streichen – ersatzlos. Freiburg ist in diesen Organen vertreten und Sie sind darum sicher auf dem Laufenden. Die Streichung ist für Freiburg besonders schmerzhaft im Vergleich zu den anderen Universitäten, weil die Instrumente ganz spezifisch Fachbereiche unterstützten, in denen Freiburg traditionell stark ist, beziehungsweise war – das heisst in den Geisteswissenschaften, den "sciences humaines," zu denen auch Recht und Wirtschaft gehören.

Ich nehme an, der Staatsrat ist sich des Wegfalls dieser Mittel in einstelliger Millionenhöhe bewusst, und ich wollte fragen, inwiefern dieses Bewusstsein auch dazu führen wird, dass diese Mittel künftig über kantonale Finanzinstrumente ersetzt werden. Es entsteht hier ein Finanzloch für die Forschungsförderung von 1 bis 2 Millionen Franken pro Jahr, was höchst bedauerlich ist.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui a examiné avec attention et intérêt le rapport annuel de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), relève que ce département plein de dynamisme et que les projets avancent bien et sont bien suivis. Il se réjouit que le canton de Fribourg soit également bien positionné dans les structures intercantonales, avec l'occupation de postes de présidence et de vice-présidence à différents niveaux.

Le rapport nous apprend que l'éducation en développement durable constitue l'une des priorités de la DFAC, et cela nous réjouit particulièrement. Cet aspect, longtemps resté discret, commence enfin à se déployer sous la forme de projets dans les différents cercles scolaires. Bien que les financements soient décentralisés dans différentes directions, ce qui les rend plus difficiles à mobiliser pour les enseignants, il semble qu'un nouveau dynamisme anime les écoles, qui ont réalisé, en 2023, plus d'une centaine de projets. Quelques informations supplémentaires sur les types de projets menés, leurs objectifs et leurs effets attendus à court, moyen et long termes ainsi que sur les écoles qui les développent seraient intéressantes pour les députés, afin d'avoir une image plus concrète de cette thématique toujours plus cruciale.

Le renvoi de la stratégie d'éducation numérique par le Grand Conseil a été un élément marquant de 2023. La préparation d'une nouvelle mouture résolument axée sur les éléments financiers et non stratégiques de l'éducation numérique permettra de recentrer le débat sur les éléments sur lesquels le Grand Conseil a véritablement un pouvoir d'action. En effet, le déploiement de la stratégie d'éducation numérique dépend du plan d'études romand et est déjà en cours, notamment le volet concernant la formation des enseignants. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s se réjouit de prendre connaissance des rapports demandés concernant l'impact environnemental et sanitaire de ce projet de déploiement d'outils numériques dans le contexte scolaire. Au-delà du contexte scolaire, il serait également bienvenu que le Conseil d'Etat se penche à l'avenir sur le besoin de soutien des parents pour gérer l'usage des outils numériques de leurs enfants dans le contexte privé.

Enfin, face aux importants défis portés par l'école, il semble d'y avoir, de la part de la Direction, une réelle volonté d'écoute des besoins du terrain, afin de trouver des solutions concertées et réalistes. Nous prenons cependant acte avec étonnement de la différence de perception entre les résultats de l'étude de satisfaction menée en 2022 auprès des enseignants et les échos parfois préoccupants que l'on entend concernant les difficultés vécues sur le terrain.

Ceci nous amène quelques questions ouvertes:

- > L'enquête de satisfaction, permet-elle de repérer les véritables problèmes ou sources d'insatisfaction?
- > La grogne des enseignants, est-elle le fait d'une minorité?
- > Et cette insatisfaction, est-elle vraiment nouvelle?
- > Sinon, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention ces dernières années de la part des nombreuses et nombreux député·e·s actives et actifs dans l'enseignement?

Avec ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce rapport.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts avec la Direction: je suis membre du Sénat de l'Université.

J'interviendrai sur deux sujets, soit les bourses et la question du Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH).

Par rapport aux bourses, la problématique de la baisse du nombre de bourses accordées inquiète fortement le groupe socialiste, alors que la situation des étudiantes et étudiants du canton se précarise et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver un job d'étudiant. Quand on regarde les chiffres de la Direction, en 2018/19, il y avait 1774 bourses accordées par le canton. Il y en a, en 2022/23 plus que 1496. Et on constate qu'il y a une baisse constante d'année en année depuis 2018 jusqu'à 2023.

Il n'y a non seulement cette baisse constante des bourses accordées, mais ce qui encore plus problématique et qui me pose un problème, c'est qu'il y a une baisse constante des demandes. Et là, je me demande s'il y a un problème dans l'information sur l'existence de ces bourses auprès des étudiantes et étudiants, raison pour laquelle je souhaiterais avoir des réponses de la conseillère d'Etat sur les raisons de cette baisse. Est-ce que vous avez identifié des faiblesses dans la communication de l'existence des bourses? Est-ce que vous avez, vous, des mesures à prendre? Ou est-ce qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat de faire des économies sur les bourses d'études?

Le deuxième sujet concerne le SICHH: pour rappel, l'Etat de Fribourg a investi près de 15 millions de francs dans le SICHH, qui a été repris en 2021 par cette entreprise italienne Biovalley Investments pour 1 franc symbolique. Or, on a appris par la presse, cette année, à peine un an et demi après que l'entreprise a cessé ses activités en 2023, que le matériel du SICHH aurait été vendu à des entreprises et startups et que l'entreprise aurait quitté le site en 2023. Quel bilan en tire la conseillère d'Etat? Est-ce que le contrat de cession à cette entreprise a été transmis à la Commission des finances et de gestion (CFG) et a été examiné par la CFG? Et, est-ce que ce contrat peut être transmis aux députés pour qu'on puisse l'examiner? Puisqu'il s'agit, à mon sens, d'un des plus gros scandales de la législature, sur ces investissements de 15 millions des deniers fribourgeois, qui se sont évaporés tout bonnement.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Tout d'abord, la question du député Altermatt: malheureusement, je ne peux pas lui apporter de réponse, puisqu'il s'agit là de l'autonomie de l'Université dans sa politique académique et dans sa recherche de fonds. Cette question doit être adressée au Sénat. Le Conseil d'Etat n'a pas à intervenir dans cette situation, à moins qu'il soit interpellé, ce qui n'a pas été le cas.

Pour ce qui est de la possibilité de l'Etat de compenser certains manques dans des fonds tiers de l'Université, effectivement, c'est toujours une question de priorités. Est-ce que les finances de l'Etat permettent de compenser toutes les diminutions qui sont dues à une baisse du soutien de la Confédération ou d'autres moyens tiers? C'est une question que nous devons nous poser et on ne peut pas toujours répondre oui.

Pour la question de M^{me} la Députée Galley: pour les projets de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), effectivement, ces projets de développement durable dans des écoles sont très divers, sont à la fois des «one-shot» et des projets à plus long terme. Il y a des écoles qui ont planté des haies autour de leurs bâtiments, il y a des écoles qui ont travaillé sur la réduction du temps d'écran et de l'utilisation des téléphones portables, il y a des écoles qui ont fait un jardin au milieu de la cour, il y a vraiment des choses très, très différentes. On peut en dresser une liste, si vous souhaitez. C'est d'ailleurs l'idée à l'avenir, c'est d'avoir peut-être une vue plus large sur tout ce qui se fait. Aujourd'hui, et depuis peu, en fait, mais nous pouvons compter aujourd'hui sur ce réseau. Toutes les écoles qui ont proposé des projets se sont mises en réseau. Donc, c'est déjà une manière d'échanger et puis de profiter de l'expérience d'autres écoles pour aller dans des projets qui sont utiles et pertinents. Mais, à disposition, je peux vous fournir toute la liste des projets qui sont en cours. On l'a vu, il y a un vrai intérêt dans les écoles pour toutes ces questions. La semaine dernière, pour la semaine du climat, on comptait sur la participation de 100 classes. Finalement, c'est 550 classes qui ont proposé un projet, avec plein d'idées très, très intéressantes, très pertinentes. Vous pouvez aller voir sur la page internet qui est dédiée à tous ces projets. Il y en a 550 différents. Donc, c'est vraiment très très intéressant.

Vous parlez du renvoi de la stratégie numérique: effectivement, on est à bout touchant de la préparation du message suite aux nouvelles modalités qui nous ont été demandées par le Grand Conseil. L'idée, c'est que le Conseil d'Etat puisse analyser ce deuxième projet, ce deuxième message. Le débat au Grand Conseil pourrait avoir lieu à la rentrée pour une votation

populaire en début de l'année prochaine et une mise en place dans les écoles, si tout va bien, pour la rentrée scolaire 2026/27 – et, après, un déploiement sur plusieurs années, c'est au minimum 5 ans.

Quant aux études de satisfaction: effectivement, c'est aussi quelque chose qui nous a interpellés. Dans l'enquête Empiricon sur tous les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, les résultats de la satisfaction au travail des collaboratrices et collaborateurs de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) étaient très, très satisfaisants, très, très, très, très élevés. L'année dernière, nous avons procédé à une étude auprès de tous les enseignantes et enseignants du canton de Fribourg sur leur organisation du temps de travail et leurs tâches dans leurs activités professionnelles, mais il y avait aussi des questions liées à leur satisfaction au travail. Et les résultats vont bientôt arriver, mais ils s'annoncent aussi positifs. C'est pour ça que, peut-être, pour parler de points précis, comme on va le faire avec les questions qui ont été posées grâce à l'audit, eh bien, à la fin de l'année, on aura peut-être des explications sur cet écart entre cette satisfaction générale et puis une grogne qu'on entend aussi et qu'on ressent. Elle pourra peut-être s'exprimer de manière plus claire et plus efficace. Donc, je compte vraiment sur cet audit pour avoir des informations plus précises.

Pour le député Kubski: le thème des bourses va être discuté dans quelques minutes, hein, suite au dépôt de la motion Levrat/Michellod. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a toutes ces informations. Effectivement, nous constatons qu'il y a une baisse du nombre de demandes de bourse. C'est toujours multifactoriel. Mais, je ne crois pas que c'est parce que l'Etat ne veut pas que les gens obtiennent une bourse. Au contraire! Dans les écoles, dans tous les établissements de formation, tout le monde est au courant qu'il y a la possibilité d'avoir des bourses. Mais, nous pourrions revenir sur ce thème dans notre discussion concernant cette motion.

En ce qui concerne le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH): effectivement, l'Etat de Fribourg a quitté le SICHH avant mon entrée en fonction, mais j'étais députée quand on en a parlé aussi, et puis, on avait discuté de la mise à disposition de moyens de soutien. La Commission des finances et de gestion (CFG) s'était déjà beaucoup penchée sur ce problème, à l'époque, sur l'engagement de l'Etat et son désengagement. Dès lors que c'est passé en mains privées, je n'ai plus d'informations concernant la suite de l'activité de cette entreprise. Je ne sais pas s'il est pertinent, aujourd'hui, de rechercher des informations qui sont liées à une entreprise privée, une fois qu'elle a été vendue. Voilà.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Oui, je m'excuse, M^{me} la Directrice. On est peut-être victimes d'un malentendu. Peut-être, je ne me suis pas exprimé clairement, mais il ne s'agit pas d'une question qui tombe sous le coup de l'autonomie universitaire, c'est une question qui a été décidée dans les instances intercantionales. Je viendrai peut-être, dans une pause, vers vous. Ce sont des décisions qui concernent le Conseil d'Etat, pour lesquelles il a été consulté. Donc, ce n'est pas au sein du rectorat. Mais, on va clarifier ça en bilatéral.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2023-CE-196

Direction de la formation et des affaires culturelles

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	05.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1441</i>)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1672</i>)

Discussion

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Un rapport nouvelle formule: il est vrai qu'avec les nombreux services de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), il n'a pas été facile de concentrer toutes les informations issues de la Direction. Voici quelques points qui nous ont semblé importants.

Concernant les *équivalents plein temps (EPT)*, il y a une différence dans le rapport d'activité entre les chiffres en page 49 et en page 45. Après vérification, une erreur est survenue dans la saisie des données 2022, en page 45, de la Chancellerie. Plusieurs Directions sont également concernées.

Concernant le prochain *message EdNum*, M^{me} la Députée Galley a pris un peu d'avance, il arrivera dans le courant de l'année. Les discussions sont en cours avec l'Administration des finances (AFIN) pour les différentes propositions de la commission.

La mise en place de la *Matu27* a aussi occupé la DFAC en 2023, celle-ci concerne la réforme de la maturité gymnasiale, pour actualiser les plans d'études, numérisation, développement durable et garantir à long terme l'accès sans examen à l'Uni.

La *loi modifiant la loi sur l'Université et abrogeant la loi la Haute école pédagogique (HEP)* a été acceptée par le Grand Conseil en juin 2023. La modification des statuts de l'Université, permettant la création de la nouvelle faculté et régissant le transfert du personnel académique de la HEP à l'Université, a été adoptée par le Sénat en décembre 2023. L'ouverture de la nouvelle faculté est prévue pour août 2025.

La *révision de la loi sur les affaires culturelles* s'est appuyée sur une démarche participative. Le Conseil d'Etat a validé les orientations stratégiques en décembre 2023. La DFAC a adapté plusieurs dispositifs d'encouragement de la culture, en particulier une rémunération plus équitable des acteurs culturels et une meilleure prévoyance sociale. Les dispositifs d'aide à la création ont été révisés, et des bourses de résidences de recherche artistique ont été mises en place.

Le *Service des biens culturels* a poursuivi la révision des sites d'importance de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et des sites d'importance régionale et locale, en intégrant la notion de la culture du bâti. 55 sites sont concernés.

Un centre cantonal pour l'intervention précoce, le *Centre cantonal d'intervention précoce intensive (IPI)*, a été ouvert en août 2023. Il va accueillir, pour l'instant, 5 enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme à Granges-Paccot au Buissonnet. Un cycle dure 2 ans par enfant (6 nouveaux enfants en 2024). Selon les projections, les besoins moyens seront à 14 nouveaux enfants par année en 2029.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2024-DFAC-3

Rapport d'activité 2023 de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)

Rapporteur-e: **Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)**

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**

Discussion

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Voici les points à retenir sur le rapport de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS):

- > Un nouveau local de 1000 m² a été loué à Rossens pour 10 ans.
 - > Le chiffre d'affaires se situe à 12,7 millions de francs, en hausse de 9,8%.
 - > Le résultat de l'année finit sur une perte de 124 801 francs, due aux charges d'exploitation, aux baisses des marges et aux prix trop baissés, et ceci a été corrigé pour 2024.
 - > La dette envers les fournisseurs est en hausse de 150%, à cause de la dégradation des liquidités.
 - > Mais, malgré la baisse des liquidités, les délais de paiement sont respectés.
 - > Les ventes ont augmenté, durant l'année 2023, de 6,5%.
 - > L'OCMS a repris, au 1^{er} janvier 2024, les activités d'achat, de stockage, de facturation et de distribution du matériel bureautique pour l'ensemble de l'administration cantonale.
 - > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.
-

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

Comptes 2023 – bilan et annexes aux comptes

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	26.03.2024 (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	08.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1439)

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Concernant le bilan et les annexes aux comptes, je vais vous faire quelques remarques. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je me contente de relever certains points.

Les comptes de résultat se soldent donc avec un excédent de revenus de 0,2 million de francs au compte de résultats et un excédent de dépenses de 211,6 millions de francs au compte des investissements. Le total du bilan est de 3 592 500 000 francs au 31 décembre 2023. Quant à la fortune nette, elle a légèrement diminué de 30,5 millions de francs et est de 807,5 millions de francs à la fin 2023.

On trouve à la page 388 du fascicule des comptes la liste des fonds et provisions. Ceux-ci ont été traités par les rapporteurs des Directions, mais il s'agit spécifiquement ici d'une liste et d'une vue d'ensemble des différents fonds et provisions de l'Etat de Fribourg. Elle comprend notamment une provision pour l'assainissement de l'hôpital fribourgeois (HFR), qui se monte actuellement à 65 millions de francs, ainsi qu'une provision de 103,5 millions de francs pour faire face à la diminution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS).

Les comptes ne présentent pas de provision pour heures supplémentaires et vacances, lequels représentent pourant des engagements pris par l'Etat envers ses collaborateurs. En revanche, il existe une provision pour les mesures concernant le personnel, qui se monte à 21,1 millions de francs au 31 décembre 2023. Selon une évaluation sommaire du Service du personnel et d'organisation (SPO), le montant de la provision pour heures supplémentaires et vacances non prises sur l'exercice 2023 devrait être de 17,5 millions de francs environ.

Quant aux fonds et fondations, ce sont des capitaux tiers. L'Etat ne gère pas les dépenses qui sont faites avec ces fonds et fondations. Enfin, concernant les principaux engagements hors bilan, on retrouve la garantie de l'Etat pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) de 1,33 milliard de francs. On retrouve également une note sur les procès et autres revendications à l'encontre de l'Etat.

Selon l'appréciation générale de l'Inspection des finances (IF), les comptes du bilan sont conformes à la loi sur les finances de l'Etat et aux principes comptables admis dans l'administration. L'IF relève que les comptes, et surtout les commentaires qui y sont annexés dans le message, présentent la situation financière de l'Etat de manière transparente. Les travaux de révision se sont déroulés, par intermittence, de janvier à mars 2024. La révision des comptes a occupé à 80% l'IF pendant plusieurs mois.

L'IF a fait un travail énorme sur le bilan de manière générale, mais aussi sur les fonds et les provisions. Elle contrôle toutes les provisions et tous les fonds, pour qu'ils respectent les bases légales, pour les fonds, et pour les provisions, pour qu'elles respectent leur finalité.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Rapportrice ainsi que son collègue pour la visite supplémentaire qui a été faite cette année pour se concentrer spécifiquement sur le bilan et les annexes aux comptes, ce qui a permis d'approfondir et d'être plus complet, aussi, dans nos réponses. Et je n'ai rien de plus à dire que de remercier la rapportrice en particulier.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

Comptes généraux de l'Etat. Exercice 2023

Rapporteur-e: **Jaquier Armand** (PS/SP, GL)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **26.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1439)

Récapitulation

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Nous venons de passer plusieurs heures à traiter tous ces comptes et tous ces éléments. On vient d'entendre ma collègue Marie Levrat, rapporteure précédente, qui en a fait un résumé. Donc, il me semble difficile de continuer ou d'ergoter encore plus longtemps sur ces comptes. Et donc, je ne commenterai pas davantage tous les débats qui ont déjà eu lieu cette matinée et hier après-midi.

Rapport d'activité 2023-CE-196

Conseil d'Etat : ensemble de l'activité 2023

Rapporteur-e: **Jaquier Armand** (PS/SP, GL)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **05.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1672)

Récapitulation

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Là également, la rapporteure a été exhaustive hier dans la présentation des rapports. Aujourd'hui, vous en avez débattu, vous en avez débattu hier après-midi. Je considère que ça serait user de votre temps inutilement que de continuer des commentaires. Et je pense que tout le monde attend le café.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie également les rapporteurs. La présentation du rapport d'activité est, en fait, pour la deuxième année, nouvelle, et je constate qu'elle est bien appréciée par le Grand Conseil. En tout cas, je n'ai pas entendu de critiques sur la manière de faire. Et on continuera, bien entendu, avec ce type de présentation, tout en étant ouvert, bien sûr, à des améliorations. Merci de votre confiance.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

Décret relatif aux comptes d'Etat du canton de Fribourg (2023)

Rapporteur-e: **Jaquier Armand** (PS/SP, GL)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **26.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1439)

Entrée en matière

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 90.*

Rapport d'activité 2024-GC-50

Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) : rapport annuel 2023

Rapporteur-e: **Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR)
Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie**, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message: **27.02.2024** (BGC mai 2024, p. 1779)

Discussion

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2023. Durant cette période et conformément à la convention intercantonale, cette commission s'est réunie à deux reprises en avril et en septembre, notamment pour examiner les comptes 2022 et le budget 2024.

Tout d'abord au nom de la commission, je tiens à remercier Monsieur Nicolas Fragnière, directeur, Madame Géraldine Dafflon, administratrice, Monsieur le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, Monsieur Lionel Eperon, directeur général de la DGEP du canton de Vaud, Monsieur François Piccand, chef du service de l'enseignement secondaire du 2^e degré du canton de Fribourg et Monsieur Alain Renevey, notre secrétaire, pour l'excellente collaboration.

Le rapport qui vous est soumis se décline en quelques points: les comptes de l'année 2022, le budget prévisionnel pour l'année 2024, ainsi que quelques thèmes d'actualité.

En ce qui concerne les comptes 2022: ceux-ci présentent un total de charges d'exploitation de 19 427 284 francs, avec un excédent de produits de 776 815 fr. 85, cela même après un apport à la réserve de 318 694 fr. 70. Tout cela est essentiellement dû à un certain nombre d'éléments prévus au budget, qui n'ont pas été réalisés ou prévus de manière trop élevée. Cela concerne notamment:

- > l'ouverture prévue de 3 EPT d'enseignement pas nécessaire, puisque les augmentations d'effectifs ont été moindres;
- > un retard pris dans l'entretien des bâtiments, qui fait que des travaux n'ont pas été réalisés;
- > l'impact de l'augmentation des charges en lien avec l'énergie, qui a été moindre que prévu;
- > la question d'équiper les enseignants en ordinateurs en lien avec le programme BYOD ne s'était pas encore réalisée.

A noter que les produits issus des locations ont eu tendance à augmenter pour retrouver petit à petit leur niveau d'avant le COVID. Le résultat de ces comptes a permis comme d'autres fois de renflouer la réserve.

Le budget 2024 voit ses charges en augmentation de 3.14 % pour atteindre un total de 21 872 210 francs. Cela représente plus de 660'000 francs d'augmentation, mais celle-ci est moindre que celle de l'année dernière. Cette hausse s'explique notamment par les coûts réels de la nouvelle extension, une forte augmentation des coûts de l'énergie (+30 % pour le gaz et +35 % pour l'électricité); l'engagement de 3 EPT d'enseignement et de 0.5 EPT pour la conciergerie, une augmentation des salaires de 2 % et la mise en place d'une entreprise d'entraînement dans le cadre de la réforme de l'Ecole de commerce. Tout ceci induit une hausse des mandats pédagogiques.

Actualités du GYB: une nouvelle direction

Après le départ de Madame de Vito-Bolla en automne 2022, Monsieur Nicolas Fragnière, adjoint de direction de cette école depuis plus de 5 ans avait été nommé au poste de directeur ad interim, puis à celui de directeur du GYB en août 2023.

Le GYB en bref

J'aimerais dresser un bref portrait de l'établissement qui nous occupe. Le GYB en 2023, c'est 3 écoles: une école de maturité, une école de commerce renforcée grâce à l'entreprise d'entraînement, une école de culture générale; 127 enseignants pour environ 104 EPT; 1286 élèves, pratiquement à l'équilibre avec 644 élèves vaudois et 642 fribourgeois; 59 classes; 21 personnes à l'administration.

Mais le GYB, ce n'est pas que des chiffres: c'est toujours un établissement particulier de par sa situation géographique, son règlement propre. Il est souvent à l'avant-garde, notamment dans la digitalisation. A ce titre et depuis plus de 10 ans, les étudiants pouvaient choisir entre un cursus classique avec livres et photocopies et un cursus entièrement numérique. Comme la proportion d'élèves en cursus classique diminuait chaque année, cette variante ne sera plus proposée dès la rentrée prochaine. Ainsi donc, à la rentrée 2024, l'ensemble des élèves du GYB suivront le cursus digital, l'équivalent du programme

BYOD fribourgeois. De plus, à l'instar du canton de Fribourg, le GYB est en train de mettre sur pied « un plan Qualité », intégrant des réflexions sur les aspects de reconnaissance des diplômes, des critères d'évaluation ainsi que les valeurs de l'établissement. Tout cela est en cours de réalisation, notamment avec la participation des enseignants.

Enfin, après deux ans de présidence vaudoise, la Commission interparlementaire ainsi que le Conseil du GYB passeront sous présidence fribourgeoise pour les années 2024 et 2025.

Pour conclure, la Commission interparlementaire réitère de manière plus générale ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs ainsi qu'au Conseil du GYB. Elle souligne de plus la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement et recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2023.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je souhaite remercier Madame la Rapporteuse et les autres membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire pour leur participation et l'élaboration de ce rapport, pour leur engagement pour le Gymnase intercantonal de la Broye. Le rapport d'activité vous a été mis à disposition. Il est récent et très complet.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2023-GC-209

Révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études (LBPE, RSF 44.1)

Auteur-s:	Levrat Marie (PS/SP, GR) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	09.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4032)
Développement:	09.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4032)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.04.2024 (BGC mai 2024, p. 1918)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). Cette motion propose une révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études. J'aimerais souligner en préambule que cette loi n'a pas été révisée depuis 2008. Pourquoi demander cette révision? Car selon moi, il y a des problèmes dans le cadre de l'octroi des bourses, en surface comme en profondeur. J'aimerais également relever pour certaines et certains qui ne le savent pas que cette loi n'octroie pas seulement des bourses à des universitaires mais à toutes les personnes en formation. Aujourd'hui, nous avons plusieurs problèmes liés à cette loi. On en a relevé quatre, mais je suis certaine qu'il y aurait matière à effectuer une révision de cette loi sur d'autres éléments que ceux proposés dans cette motion.

Le principal problème se situe au niveau des forfaits d'entretien et des forfaits de logements. Les bourses se calculent sur les forfaits d'entretien, qui datent de 2006 et sur des forfaits de logements, qui eux datent de 2008. Pour vous faire une idée, il y a 300 francs de différence au niveau des forfaits de logement qui devraient être appliqués actuellement et ceux qui sont en réalité appliqués par la direction. Entre 2008 et 2024, il y a eu l'inflation qui touche aussi durement les étudiantes et les étudiants et les personnes en formation de manière générale. Que veulent dire ces différences de manière concrète? On va limiter le nombre de bénéficiaires des bourses. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Madame la Conseillère d'Etat l'a rappelé avant, les chiffres sont toujours en baisse. Les bénéficiaires sont non seulement en baisse mais également les demandes. Il y a 18% de différence entre 2012 et 2022. Il y a 18% de moins d'octroi de bourses. Les personnes en formation doivent presque être à l'aide sociale pour bénéficier d'une bourse.

Ensuite, cela pose un autre problème, puisque les montants octroyés sont beaucoup moins hauts. Ils ne sont pas liés au coût de la vie actuel mais au coût de la vie de 2008. Je rappelle qu'il y a eu l'inflation entre deux. Cela est donc irréaliste d'octroyer des bourses d'un montant si bas. Cette adaptation permet de respecter l'égalité des chances. On veut permettre à tout un chacun, aux personnes moins aisées comme aux plus aisées d'avoir accès aux opportunités de formation que nous avons dans le canton de Fribourg. J'ai juste une question à Madame la Conseillère d'Etat: dans le premier volet, nous parlons d'adapter le budget 2025. Je me demande si l'ordonnance va également être adaptée en conséquence. Je l'espère.

Le deuxième élément de cette motion est le salaire des parents qui est pris en compte pour l'octroi de ces bourses. Nous avons tous en tête le jeune de 25 ans en formation, peut-être inscrit à l'Université. Dans ce cas, il est juste de prendre en compte le salaire des parents. Prenons un deuxième exemple, celui d'une maman célibataire de 38 ans avec deux enfants

à charge, qui doit également demander la déclaration d'impôt de ses parents pour bénéficier d'une bourse. La condition du salaire des parents devrait être supprimée après un certain âge. Ce n'est pas une question de subsidiarité, au contraire.

Le troisième volet concerne les 40 ans et plus. A partir de 40 ans, nous n'octroyons plus de bourse. Cela entrave la formation continue, l'accessibilité de certaines formations. La même chose pour les bénéficiaires du statut F ou E, pour lesquels on entrave l'accès à la formation.

Il y a donc quatre volets qui ne sont pas les uniques problèmes à mon sens. Mais pour pouvoir faire avancer cette question – je vous rappelle que les étudiantes et les étudiants de même que toutes les personnes en formation dans ce canton attendent depuis 2008 –, on va voter le fractionnement et tous les volets. C'est une question d'égalité des chances. La formation est de qualité dans le canton de Fribourg. On a plein d'opportunités pour les personnes en formation, mais aujourd'hui, on restreint l'accessibilité à ces opportunités à une partie de la population. Cela n'est pas correct.

En résumé, si nous avons de l'argent, on a de quoi profiter des opportunités qu'offre le canton de Fribourg en matière de formation. Si on en a peu ou pas, cela peut être un calvaire. Je vous remercie donc de soutenir cette motion et surtout et avant tout de soutenir les personnes en formation dans le canton de Fribourg.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Les motionnaires demandent, comme nous l'avons entendu, une révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études. L'éducation est l'oxygène de notre avenir. Il est essentiel que chacun ait la possibilité d'étudier indépendamment des moyens financiers de ses parents. C'est pourquoi nous voulons être aussi sociaux que nécessaire et aussi équitables que possible dans le domaine de l'éducation. Cette motion soulève quatre éléments dans la loi sur les bourses et les prêts d'études.

Notre groupe va accepter le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat et nous avons évalué les points dans le sens suivant:

1. Nous allons accepter l'adaptation des forfaits d'entretien et des forfaits de logement. On entend que le Conseil d'Etat le fera dans le cadre du budget 2025.
2. Nous rejetons la partie relative à la non-prise en compte de la situation financière des parents lorsque la personne en formation a atteint un certain âge.
3. Nous refusons l'augmentation de l'âge jusqu'à 45 ou 60 ans pour obtenir une bourse. Par ailleurs, j'aimerais mentionner que je trouve la solution des prêts sans intérêt remboursables très appropriée. De plus, il est souvent possible de travailler à temps partiel et d'étudier en même temps. Si on s'organise un peu, « cela va tip top ».
4. Nous sommes d'accord pour que les étrangers admis provisoirement sans statut de réfugié et les personnes bénéficiant du statut de protection S soient inclus dans le cercle des bénéficiaires de bourses.

Si le fractionnement est refusé, nous rejeterons la motion à l'unanimité.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Je m'exprime au nom du groupe UDC. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cette motion. Celle-ci comprend quatre volets bien distincts. Le premier concerne les forfaits d'entretien et de logement, basés sur les prix moyens du canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous a mis à disposition des tableaux ainsi que les données nécessaires, allant du règlement d'exécution de 2008 à la situation évaluée pour 2023. Nous pouvons donc facilement analyser la situation et rappeler le retrait de la Confédération pour un montant de 3 millions et le report des communes sur l'Etat pour un million, donc au total 4 millions supplémentaires assumés dès lors par le canton.

Les données concernant les budgets des parents et des personnes en formation nous indiquent l'évolution des marchés et des coûts de la vie. Elles nous renseignent sur un potentiel évolutif d'environ 20 %. Le Conseil d'Etat précise que l'adaptation des frais ne nécessite pas de modifications légales et qu'il peut entrer en matière dès le prochain budget.

Le volet 2 concerne la prise en compte de la situation financière des parents. L'état actuel et le mode d'évaluation des demandes ne sont pas jugés désuets par notre groupe pour l'octroi des bourses. Il est souligné que l'engagement du canton au niveau de la formation est exemplaire. Il le hisse au premier rang national avec une participation de presque 5000 francs par habitant. Comme le souligne la prise de position du Conseil d'Etat, il incombe en premier lieu aux personnes en formation et à leurs parents de financer une formation, et encore une fois, l'engagement actuel du canton nous paraît adapté. Il faut encore préciser, dans ce volet, que d'autres voies sont ouvertes et, selon l'aboutissement de celles-ci, elles peuvent engendrer une certaine influence future. Je pense bien évidemment à la loi sur le social ou au résultat de la votation sur les prestations complémentaires familles.

Le volet 3 demande une augmentation de l'âge, actuellement fixé à 40 ans. L'aide à la formation vise en premier lieu l'accès à la formation post-obligatoire et à la formation initiale. Il va de soi que les changements d'orientation sont de plus en plus fréquents. Ceux-ci sont en premier lieu dus à des problèmes de santé et, dans ce cas, ils sont pris en charge quasiment dans leur intégralité. En deuxième lieu, ils sont dus à une situation professionnelle qui ne convient plus et la personne a la volonté

de se lancer de nouveaux défis. Dans ce cas, les réorientations doivent être assumées par les personnes désireuses d'effectuer ce virage à 180 degrés, car ces situations doivent être anticipées et gérées sur un plan privé et individuel. L'équité au niveau de la formation doit également être respectée. Une grande partie des jeunes en apprentissage ou en formation supérieure assument eux-mêmes les frais de leur formation, certes peut-être avec l'aide des parents, mais ils le font en travaillant à plus de 60 % ou en suivant une formation en dehors des heures de travail. Donc, pour les volets 2 et 3, le statu quo convient parfaitement à notre groupe.

Enfin le volet 4, qui demande un élargissement du cercle des bénéficiaires aux personnes titulaires d'un permis F ou S. Pour ce point, plusieurs prises de position sont possibles. Il est vrai que favoriser l'insertion professionnelle des requérants placés sous le statut F ou S peut être positif pour leur intégration. Les lois fédérales sont reprises et respectées par les cantons. Une grande partie des corps de métier manquent de main d'œuvre et le fait de favoriser la formation des requérants peut créer un réservoir non négligeable. Les Ukrainiens qu'on côtoie dans la restauration actuellement en sont un exemple. En même temps, on peut juger les budgets consacrés à l'immigration suffisants et ne pas vouloir entrer en matière.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC dans sa grande majorité refusera cette motion. Une petite minorité approuvera son fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Moura Sophie (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cette motion. Néanmoins, étant directrice d'une école primaire, je suis concernée par la formation. Le groupe PLR-PVL a bien pris connaissance de cette motion demandant la révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études. Celle-ci porte sur les quatre éléments déjà présentés par mes préopinants. Face à cette motion, le Conseil d'Etat propose le fractionnement. Le groupe PLR-PVL l'acceptera à une grande majorité. Pour ce qui est des quatre volets, il suivra les recommandations du Conseil d'Etat sur trois points, à savoir:

1. Accepter l'adaptation des forfaits et des frais d'entretien et de logement.
2. Refuser la subsidiarité des subsides de formation. En effet, si à partir d'un certain âge, il n'appartient pas aux parents d'assumer une éventuelle reconversion de leur enfant adulte, ce n'est pas non plus à l'Etat de le faire.
3. Refuser l'élévation de la limite d'âge pour l'obtention d'une bourse de 40 ans à 45, voire 50 ans. Comme l'a relevé le Conseil d'Etat, des prêts de formation sont proposés aux personnes de plus de 40 ans. De plus, si le but des bourses d'études est de faciliter l'accès à la formation post-obligatoire, la priorité doit être mise sur la formation initiale. Enfin, comme le Conseil d'Etat, nous estimons que nous pouvons attendre d'une personne déjà formée, désireuse de se reconvertir ou de suivre une formation continue, qu'elle contribue financièrement à sa formation, que ce soit par de l'épargne ou la demande d'un prêt sans intérêt.

Par contre, le groupe ne suivra pas la recommandation du Conseil d'Etat pour le point 4, à savoir l'élargissement du cercle des bénéficiaires aux personnes titulaires d'un permis F ou S, donc des personnes admises provisoirement dans notre canton. Il la refusera. En effet, si nous sommes conscients qu'une bonne intégration passe par la formation, la grande majorité du groupe estime que l'octroi des bourses ou prêts d'études doit être accordé aux personnes qui ont obtenu un permis leur permettant de rester durablement dans notre canton.

Si le fractionnement est refusé, le groupe PLR-PVL refusera cette motion.

Ingold François (VEA/GB, FV).

Le groupe VERT·E·S et alliés a pris connaissance de cette motion et j'ai envie de dire: Enfin! Enfin on va traiter de cette question, 15 ans après la dernière révision. Enfin on a l'opportunité de faire correspondre des forfaits d'entretien à la réalité de 2024. Enfin, on va discuter de l'abolition du principe de subsidiarité et enfin on va permettre, potentiellement, aux personnes titulaires d'un permis F ou S de se former dans notre canton. Mais traitons tout cela dans l'ordre.

1. Les forfaits d'entretien: le Conseil d'Etat est conscient qu'un effort doit être fourni dans le domaine et procédera à une adaptation des forfaits dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. L'estimation des coûts de cette mesure est d'environ 4 millions. Je remercie donc le Conseil d'Etat d'avoir enfin pris cette décision, car selon nous, elle est juste.
2. Subsidiarité des subsides de formation: le Conseil d'Etat m'a semblé, avec tout le respect que je lui porte, un peu moins inspiré sur ce point, sur lequel il n'entre pas en matière. J'ai remarqué que le Conseil d'Etat n'était pas le seul. Selon nous, il n'est pas imaginable d'exiger d'un étudiant d'un certain âge ou d'un âge certain, qui a déjà suivi une formation ou qui jouit d'une certaine autonomie financière, qu'il fournisse les fiches de salaire de ses parents. Nous ne connaissons pas les liens que les requérants entretiennent avec leurs parents. Je trouve que cela est problématique, malaisant voire infantilisant. Je proposerais donc que le Grand Conseil corrige la position du Conseil d'Etat en soutenant l'abolition de la subsidiarité.

3. Le Conseil d'Etat est également, selon moi et avec tout le respect que je lui porte, séparation des pouvoirs oblige, moins inspiré sur le thème de la limite d'âge. Nous sommes en 2024 et les temps changent, surtout avec la pression politique pour mettre l'âge de la retraite à 70 ans. Comme chargé d'enseignement dans une haute école, je vois chaque année des profils atypiques débarquer dans mes cours pour devenir enseignants primaires trois ans plus tard. J'ai par exemple eu une fois une étudiante de presque 50 ans, urgentiste, qui payait ses études en étant médecin de garde aux urgences. C'est quand même pas mal comme boulot d'études. Elle n'a jamais demandé de bourse d'études bien entendu. La majorité des cas étaient bien différents. Pour le reste, c'est surtout des femmes et des hommes qui décident à 35, 45 ans de donner une nouvelle chance à leur carrière et qui sont prêts à se plonger quelques années dans une certaine précarité pour réaliser leur projet professionnel. Selon nous, il faut les soutenir. Les profils plus âgés amènent d'autres choses. Ils enrichissent le panel étudiant. Frau Baschung, vous avez dit « on n'a qu'à s'organiser et cela va tip top. » Mais quand on a 35, 40 ans et qu'on a trois enfants à charge, s'organiser devient extrêmement compliqué. Cette aide n'est pas négligeable. Monsieur Fahrni, vous avez parlé de virage à 180°. Moi, je pense que quand on fait une pesée des intérêts entre des enfants, des problèmes financiers, le virage à 180° devient assez rapidement un virage à 360°. Je ne sais pas quoi penser. Quand je lis qu'il n'y a pas la nécessité de les soutenir car il y a l'assurance-chômage ou l'assurance-invalidité voire l'aide sociale, je trouve cela extrêmement problématique. Ces personnes méritent mieux comme aide que de devoir se mettre au chômage. De plus, c'est sûrement bien moins cher de verser une bourse d'études que de verser une allocation chômage. Je vous propose, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, de soutenir également l'élargissement de la moyenne d'âge.
4. Pour finir sur l'élargissement du cercle des bénéficiaires, le Conseil d'Etat a cette fois-ci retrouvé des couleurs en le soutenant. Ceci est une excellente nouvelle, que le Conseil d'Etat soutienne l'intégration par les études, à travers notamment des PIG que nous avons discutées hier. Je pense que les PIG pourront rentrer dans ce cadre-là et, si cela se trouve, cela ne sera pas le même budget. Vous pourrez peut-être confirmer ou infirmer cela.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra chaque point de cette motion.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt: je suis co-auteur de cette motion. Tout d'abord, je salue la volonté du Conseil d'Etat d'adapter les forfaits pour le calcul des bourses d'études dans le cadre du budget 2025. C'est nécessaire, car octroyer des bourses en se basant sur des chiffres d'il y a plus de dix ans, même augmentés de 20%, n'était pas adéquat. Pour rappel, les bourses ne touchent pas uniquement les étudiants à l'université mais également ceux qui suivent une formation professionnelle.

L'élargissement des bénéficiaires aux titulaires d'un permis F et S est également une nécessité. Ce n'est pas seulement une question de justice sociale dans la longue tradition humanitaire de notre pays mais aussi une stratégie intelligente pour renforcer l'intégration et répondre aux besoins de l'économie, qui, je le rappelle, manque de forces.

Si je suis satisfait de la proposition du Conseil d'Etat sur ces deux propositions des volets 1 et 4, je le suis moins sur sa vision de la reconversion professionnelle, les volets 2 et 3. Pourtant, il y a un an, dans sa réponse au postulat que nous avons déposé avec Muriel Besson Gumy et dont découle cette motion, le Conseil d'Etat reconnaissait l'importance croissante de la reconversion professionnelle. Il rappelait d'ailleurs que la mesure 13 du plan de relance, qui consistait précisément à ce que demandent les volets 2 et 3 de la motion, avait été: « un succès permettant à plusieurs personnes de sortir de l'aide sociale ». Nous faisons donc une proposition qui a fonctionné, qui répond à un vrai besoin et que l'on refuse de pérenniser. Dommage. Oui, cela coûte, mais si l'on peut éviter que certaines personnes passent par l'aide sociale ou le chômage et que cela coûte encore plus cher, l'investissement en vaut la peine.

Si j'insiste sur cette nécessité de renforcer la reconversion professionnelle, c'est que notre monde change rapidement. La rapidité des évolutions technologiques telles que l'intelligence artificielle accentue la nécessité d'actions proactives. Contrairement aux révolutions précédentes, comme l'imprimerie qui a mis près d'un siècle à s'imposer, ou l'ordinateur qui a pris environ 50 ans pour devenir la norme, les progrès de l'intelligence artificielle générative lui permettront d'être suffisamment aboutis pour remplacer l'humain dans de nombreux domaines. Mais ils prendront encore une décennie tout au plus. Selon une étude de l'Université d'Oxford, l'automatisation d'environ 47% des emplois existants aux Etats Unis pourrait être une réalité d'ici à 2035. Anticiper est donc nécessaire. Singapour et l'Allemagne parmi d'autres contrées offrent des exemples efficaces pour anticiper et préparer la main d'œuvre à ces changements majeurs. Singapour, avec son programme SkillsFuture encourage l'apprentissage tout au long de la vie et améliore l'employabilité grâce à des bourses pour les plus de 25 ans. Ce programme fonctionne et permet une amélioration des compétences dans des secteurs stratégiques, réduisant tant le risque de chômage dû à l'automatisation que la pénurie de talents. L'Allemagne quant à elle a développé des initiatives telles que la Weiterbildung et la Qualifizierungschancengesetz. Ces programmes offrent des subventions pour les reconversions des employés, permettent l'accès à des formations continues et garantissent des congés de formation payés. D'autres contrées l'ont bien compris, investir dans le système de formation ne suffit pas. Il faut en garantir l'accès à celles et ceux qui en ont ou en auront besoin face aux changements auxquels notre monde devra faire face. Cela permettra aussi de répondre, je l'ai dit, aux besoins de l'économie, qui est, aujourd'hui, en manque de bras.

En conclusion, parce que gouverner c'est prévoir, parce que favoriser maintenant la reconversion et la formation permettra d'éviter une crise du chômage demain, parce que le monde change et qu'un système de formation figé misant tout sur la formation initiale appartient au passé, parce que l'inaction coûtera cher, bien plus cher que les propositions que nous faisons, je vous invite à adopter les quatre volets de cette motion.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. La motion, déposée en septembre 2023 par les députés Marie Levrat et Savio Michellod, demande une révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études du 14 février 2008 et, par voie de conséquence, de son règlement du 8 juillet 2008 qui l'accompagne. Pour appuyer leur demande, ils mettent en exergue quatre éléments:

- > l'adaptation des forfaits d'entretien et de logement utilisés dans le calcul des bourses;
- > la prise en compte de la situation financière des parents;
- > la limite d'âge permettant l'accès aux bourses, actuellement fixée à 40 ans;
- > die Aufnahme von vorläufig aufgenommenen Ausländern ohne vorläufigen Flüchtlingsstatus und von Personen mit Schutzstatus S in den Kreis der Stipendienempfänger.

En premier lieu, le Conseil d'Etat souhaite souligner que les bourses d'études doivent être considérées comme un élément du dispositif de tout ce qui est entrepris à l'échelon du canton en termes de formation et non comme un maillon isolé. Le canton de Fribourg investit des sommes importantes dans le domaine de la formation. A titre d'exemple, les dépenses publiques d'éducation dans le canton de Fribourg rapportées au PIB se montent à 8,1%. Ce chiffre est de loin le plus élevé de tous les cantons suisses. La moyenne suisse se situe à 5,6% et celle du canton de Vaud, le deuxième, est à 6,1%. Ces mêmes dépenses représentent 34,1% de l'ensemble des dépenses publiques fribourgeoises alors que la moyenne suisse se situe à 17,7%, ce qui place là aussi Fribourg en tête de tous les cantons qui investissent pour leur formation.

Dennoch ist sich der Staatsrat bewusst, dass im Bereich der Ausbildungsbeiträge Anstrengungen unternommen werden müssen. Daher wird er im Rahmen der Erstellung des Staatsvoranschlages 2025 eine Anpassung der Pauschalbeträge vornehmen.

S'agissant du principe de subsidiarité, qui implique que la situation financière des parents soit toujours prise en compte dans le calcul des bourses et cela quel que soit l'âge de la personne en formation, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il doit être maintenu. En effet, les moyens à disposition de l'Etat ne sont pas illimités. Il est donc important que le budget à disposition profite en premier lieu aux personnes dont les parents ne disposent pas de ressources financières suffisantes.

Die Aufgabe des Subsidiaritätsprinzips ab einem bestimmten Alter würde zu einem "Giesskannensystem" führen, bei dem Personen aus wohlhabenden Verhältnissen von staatlicher finanzieller Unterstützung profitieren würden, obwohl das grundlegende Ziel von Stipendien darin besteht, Personen mit begrenzten Mitteln zu unterstützen.

Quant à l'augmentation de l'âge permettant l'accès aux bourses d'études de 40 ans à 45 ou 50 ans, le Conseil d'Etat n'y est pas favorable non plus. Les bourses d'études visent d'abord à faciliter l'accès à la formation post-obligatoire. La priorité doit être mise sur la formation initiale. Dans un contexte où les perspectives financières de l'Etat ne sont pas réjouissantes, il est important de donner d'abord aux personnes issues d'un milieu social défavorisé la chance de suivre une première formation plutôt que d'offrir une reconversion à des personnes déjà formées, ce qui est le cas de la plupart des personnes de plus de 40 ans.

Enfin, afin de faciliter et d'encourager la formation des personnes issues de l'immigration et vouées à rester dans le canton de Fribourg ou en Suisse durablement, l'intégration des personnes admises provisoirement sans statut de réfugié et des personnes à protéger dans le cercle des bénéficiaires des bourses fait totalement sens selon le Conseil d'Etat.

En termes de subsides de formation, il n'existe plus de raison valable de considérer différemment les personnes admises provisoirement, qu'elles aient ou non le statut de réfugié. Quant aux personnes à protéger, le conflit en Ukraine s'enlisant, leur séjour dans notre pays se prolonge bien au-delà de ce qui était envisageable. Pour ces deux groupes de personnes, l'accès à la formation et aux bourses est crucial pour une intégration réussie.

Ainsi le Conseil d'Etat propose-t-il de fractionner la motion en quatre points et de traiter chacun de ces points de la façon suivante:

1. accepter le volet visant à adapter les forfaits tout en prenant note que le Conseil d'Etat le fera dans le cadre de l'établissement du budget 2025, ce qui ne nécessite pas d'adaptation légale. Pour répondre à la députée Marie Levrat, il n'y aura pas besoin de changer la loi pour ce point-là. Par contre, il faudra modifier l'ordonnance en conséquence;

2. refuser le volet relatif à l'abandon de la prise en compte de la situation financière des parents lorsque la personne en formation a atteint un certain âge;
3. refuser le volet qui consiste à augmenter l'âge jusqu'auquel une personne peut obtenir une bourse d'études (actuellement 40 ans);
4. accepter le volet qui porte sur l'intégration, dans le cercle des bénéficiaires des bourses d'études, des étrangers admis à titre provisoire sans le statut de réfugié admis à titre provisoire et des personnes titulaires du statut de protection S.

En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat vous propose de refuser la motion.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 74 voix contre 22. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 74.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 22.*

> Au vote, la prise en considération la première fraction de cette motion (adaptation des forfaits) est acceptée par 79 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL /

FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 17.*

> Au vote, la prise en considération la deuxième fraction de cette motion (abandon de la prise en compte de la situation financière des parents) est refusée par 57 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques

(GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 57.*

> Au vote, la prise en considération la troisième fraction de cette motion (augmentation de la limite d'âge) est refusée par 58 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 58.*

> Au vote, la prise en considération la quatrième fraction de cette motion (élargissement du cercle des bénéficiaires) est acceptée par 58 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold

François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 38.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite impliquée par les fractions 1 (adaptation des tarifs) et 4 (élargissement du cercle des bénéficiaires).

Rapport d'activité 2024-GC-58

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : rapport annuel 2023

Rapporteur-e:	Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	05.02.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1789</i>)

Discussion

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). La CORJA a pour but la coordination de la politique des cantons romands en matière des jeux de loterie et de répartition des bénéfices de la LoRo. L'activité opérationnelle de contrôle de la Loterie romande est confiée à l'Autorité intercantonale de surveillance et d'exécution, la GESPA (Geldspielaufsicht) et à la Commission fédérale des maisons de jeu pour les casinos. Lors de sa séance en 2023, la commission a pris acte des différents rapports qui lui étaient parvenus et les charmes du fédéralisme font qu'en 2023, les rapports dataient de 2021 pour la majorité, le temps qu'ils passent dans tous les rouages intercantonaux. Un potentiel de plus grande agilité devrait certainement être envisageable.

Je ne vais reprendre que quelques éléments importants en commençant par la question des jeux de petite envergure et plus spécifiquement les lotos. Il existe deux types de lotos: les lotos avec gain en argent, qui doivent répondre au droit fédéral et les lotos avec gain en marchandises. Le cas des gains avec bons d'achats se situait dans une zone grise et la GESPA a émis, dès 2021, des fortes recommandations afin d'éviter les abus. Cette question intéresse surtout les cantons de Fribourg, Vaud et Valais, où les lotos sont un moyen de financement important des sociétés locales et une activité sociale entrée dans la culture. Le présent rapport ne fait pas état de leur suivi car par exemple à Fribourg, le nouveau règlement des lotos-bons a été publié en automne 2023. De plus, l'Office fédéral de la justice (OFJ) souhaite refaire une évaluation de la loi alors que

cette loi sur les jeux d'argent est entrée en vigueur il y a peu. Nous espérons que les cantons concernés seront écoutés. Il ne faudrait pas qu'ils perdent encore plus de marge de manœuvre.

Der Bericht befasste sich auch mit der Frage des exzessiven Spielens. Das Bundesgesetz über Geldspiele sieht vor, dass die Kantone Massnahmen zur Prävention von Spielsucht ergreifen müssen. 0,5% des Bruttoeinkommens aus Lotteriespielen und Wetten werden für diese Aufgabe verwendet. Dies ist nicht Teil dieses Berichts, aber Sie können auf der Website der interkantonalen Geldspielaufsicht (Gespa) einen jährlich erstellten Bericht lesen. Sie finden dort die Informationsmassnahmen für Spieler oder Angehörige, die Präventions- oder Ausschlussmassnahmen sowie die Mittel, die zur Messung der Wirksamkeit dieser Massnahmen eingesetzt wurden. Zur Information: Ende 2023 gab es mehr als 72 000 Personen, die mit einem Casinoverbot belegt waren.

Concernant les organes intercantonaux: la Conférence des Présidents des Organes de Répartition peut disposer jusqu'à 10% du montant total réparti par les cantons. En 2021, elle a traité 162 dossiers et a accordé un soutien à 126 personnes, pour un montant de 10 669 000 francs.

La même conférence pour le sport dispose de 5% du montant total réparti. La condition d'octroi assez stricte exige la participation d'au moins quatre cantons romands avec un rayonnement intercantonal. En 2021, elle a accepté deux dossiers sur les trois soumis pour un montant total de 1.4 millions pour le Tour de Romandie masculin et féminin. Mais l'idée n'est pas d'utiliser ce soutien subsidiaire uniquement pour le vélo, car de nombreuses autres manifestations sont éligibles. A titre d'information, en 2022, 12 dossiers ont été examinés, mais uniquement trois d'entre eux ont obtenu un soutien, à nouveau uniquement dans le cyclisme. En 2023, la donne a changé et 19 dossiers ont été acceptés. Chers organisateurs de manifestation avec participation et rayonnement intercantonal, chers gestionnaires de centres de compétence intercantonaux, n'hésitez pas à adresser des demandes de soutien non seulement à la LoRo sport mais également à la CPORS.

Je souhaiterais terminer par une note plus personnelle: notre dévoué secrétaire de la Commission romande des jeux d'argent, notre chef du Service de la police du commerce, Monsieur Alain Maeder, partira à la retraite après plus de 33 ans comme chef de service et 40 ans au service de l'Etat. J'aimerais le remercier infiniment de la mise à disposition de ses compétences et de son travail précieux.

Mit diesen Worten bitte ich Sie, den Bericht der Interparlamentarischen Aufsichtskommission der Westschweizer Vereinbarung über Geldspiele (IPK CORJA) zur Kenntnis zu nehmen.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je remercie Monsieur le Rapporteur pour ses commentaires. Ses propos sont totalement justifiés. Nous devons nous battre avec la GESPA, respectivement avec l'OFJ, pour que la révision des règlements, des lois et des directives concernant les lotos soit soutenue. Nous ne sommes que peu de cantons à avoir ce système et nos confrères de certains cantons tels que Neuchâtel y voient plutôt une concurrence à leurs propres lotos, ce qui est difficile. On essaie donc de trouver une solution intercantonale ou du moins romande pour avoir une unanimité et surtout une force politique envers l'OFJ. Actuellement, les sociétés sportives – les non sportives ont la possibilité de se diriger vers l'organe de répartition culture et social puis vers le CPORS - qui auraient des enjeux intercantonaux, notamment en lien avec le patrimoine et le tourisme ou autres, peuvent soumettre une demande à la CPORS en sus de la LoRo sport. Il est important de relever les mentions touristiques et culturelles. Je reste à votre disposition pour les questions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2023-GC-201**Adaption LVID – Permettre l'installation de caméras pour la gestion de parkings au sens de l'article 120 de la nouvelle loi sur la mobilité (Ermöglichung von Videokameras für Parkleitsysteme)**

Auteur-s:	Senti Julia (PS/SP, LA) Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Dépôt:	06.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4022)
Développement:	06.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4022)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.03.2024 (BGC mai 2024, p. 1896)

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung mit der vorliegenden Motion ist meine Funktion als für die Mobilität und somit auch das Parkleitsystem zuständige Gemeinderätin der Stadt Murten. Ich nehme sowohl als Motionärin als auch für die Sozialdemokratische Fraktion Stellung.

Mit der vorliegenden Motion, das heisst der Ergänzung des Videoüberwachungsgesetzes, soll ein praktisches Problem im Zusammenhang mit dem neuen Mobilitätsgesetz gelöst werden. Gemäss dem neuen Mobilitätsgesetz müssen öffentliche Parkplätze ab erheblicher Grösse, das heisst gemäss Artikel 53 des Reglements ab 40 Plätzen, über ein System verfügen, welches die Anzahl der freien Parkplätze in Echtzeit anzeigt. Handelt es sich dabei um einen Sammelparkplatz, wo ein Barriersystem relativ einfach eingebaut werden kann, besteht kein Problem.

Steht man jedoch vor einer grösseren Herausforderung, mit verteilten Parkplätzen, in einer Altstadt wie Murten beispielsweise, auf nicht geschlossenen Plätzen, stösst man mit den bestehenden Regeln schnell an Grenzen. Hat man zudem die Absicht, in einem stark besuchten Gemeindeteil ein möglichst ganzheitliches System zu entwickeln, und das wirtschaftlich, das heisst finanziell tragbar, zu gestalten, liegt der Einsatz von neuen technologischen Entwicklungen wie Videokameras nahe.

Gemäss der aktuellen Gesetzesgrundlage ist die Installation von solchen auf öffentlichem Grund lediglich zur Verhinderung von strafrechtlich relevanten Handlungen möglich. Weshalb wir als Motionäre, das heisst der Herr "Syndic" der Stadt Bulle und ich selbst, mit der heutigen Anfrage eine Gesetzesänderung verlangen und Sie bitten, diese Anpassung zu unterstützen.

Ich möchte der Kantonalen Behörde für Datenschutz und Öffentlichkeit und Mediation für ihre Stellungnahme danken und unterstütze den Vorschlag, das Gesetz über die Videoüberwachung ganzheitlich zu überdenken, um sämtliche Möglichkeiten des Einsatzes von Videokameras zur logistischen Effizienzsteigerung von Sicherheit und Verwaltung des öffentlichen Raums einzubeziehen.

Jedoch benötigen wir schon heute eine Lösung, mit der die Gemeinden arbeiten können. Deshalb unsere vorliegende Motion, mit welcher eben das bestehende Gesetz ergänzt werden soll, um den Einsatz von Kameras im Zusammenhang mit Parkleitsystemen zu ermöglichen. Der Schutz der Persönlichkeit soll dabei selbstverständlich gewährt werden.

Ich danke dem Staatsrat für die Unterstützung des Vorschlags und der Kantonalen Datenschutzbeauftragten für die lösungsorientierte Zusammenarbeit in dieser Sache.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt die Motion grossmehrheitlich und ich möchte Sie bitten, dasselbe zu tun, um gemeinsam den Weg zu ebnen für die optimale und kostengünstige Umsetzung der Bedingung einer Anzeige der verfügbaren öffentlichen Parkplätze in Echtzeit von eben Artikel 120 Abs. 2 des Freiburger Mobilitätsgesetzes.

Barras Eric (UDC/SVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. J'interviens au nom du groupe UDC. Cette motion est une adaptation de la nouvelle loi sur la mobilité, article 120 sur la gestion des parkings. Les nouveaux systèmes de guidage à l'entrée des villes doivent se baser sur l'état d'occupation des parkings. Malheureusement, certains de ces parkings ne peuvent pas être, pour des raisons diverses, équipés de moyens tels que des barrières ou autre. La solution la plus simple est de travailler avec des caméras. Actuellement, la LVID n'autorise la vidéosurveillance qu'à des fins de prévention et de dissuasion. Par conséquent, dans le contexte actuel, l'Etat ne peut délivrer cette autorisation. Il apparaît justifié de faire évoluer le système existant. Nous devons réviser, voire compléter la LVID afin de permettre à la vidéosurveillance de s'adapter aux évolutions technologiques, notamment en ajoutant une exception aux champs d'application, voire en précisant la possibilité de télégestion dans le cadre de la vidéosurveillance d'observation.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC va accepter cette motion.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne en charge de la mobilité. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. La motion discutée ce jour est tout à fait pertinente. Elle demande simplement de pallier une absence de base légale pour accomplir une tâche imposée concernant la gestion du stationnement public, en l'occurrence de 40 places et plus, que nous avons nous-mêmes votée et acceptée le 5 novembre 2021. En termes de technique législative, le Conseil d'Etat devra mener une réflexion plus poussée pour nous permettre de choisir entre deux options: l'ajout d'une exception à l'application de la loi sur la vidéosurveillance ou l'ajout dans la loi de la finalité d'observation dans la télégestion. Cette réflexion sera guidée par un principe cardinal chez nous, pour les juristes: la proportionnalité, qui préserve les droits de la personnalité. Notre groupe soutiendra cette motion.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne. Notre groupe s'est penché avec intérêt sur cet objet. La discussion a porté sur le besoin de pouvoir gérer le stationnement et diriger les automobilistes de manière à éviter les mouvements inutiles de véhicules, notamment dans les centres-villes. La question de la protection des données a aussi été abordée. Nous avons pris note que des solutions technologiques permettent de respecter les principes en vigueur. Une partie de notre groupe estime, entre autres arguments, que l'autorisation de la vidéosurveillance permettra de maintenir des places de stationnement et des voitures dans les centres-villes historiques des villes concernées, alors que de tels espaces seraient mieux valorisés en sortant le stationnement de ce secteur. La majorité de notre groupe soutiendra la transmission de cette motion estimant qu'il est justifié d'adapter la loi sur la vidéosurveillance afin de mettre cet outil à la disposition des communes. Elles en ont besoin afin de mieux gérer le stationnement et les mouvements induits par celui-ci.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la ville de Bulle, donc directement concerné par cet objet. Je suis par ailleurs co-auteur de cette motion. Ma collègue Julia Senti connaît le même problème à Morat. Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. Le Club des communes vous enjoint également de soutenir cette motion, car elle résout un problème que nous avons, un problème grandissant. Il n'est pas seulement présent à Bulle et à Morat mais dans toutes les villes. Toutes rencontrent le problème de l'identification du nombre de places disponibles dans leur localité, où des barrières ou un autre système de repérage de places libres n'est pas disponible.

Je remercie le Conseil d'Etat et ses services pour avoir autorisé Morat à provisoirement tester ce système, qui fonctionne. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Personne ne s'est exprimé contre cette motion. Le Conseil d'Etat la soutient. Je ne m'inquiète donc pas quant à son issue. Ma co-motionnaire a dit tout ce qu'il y avait à dire sur cet objet. Je vais donc m'arrêter là tout en vous encourageant à soutenir cette motion.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. De manière générale, une adaptation de la LVID nous semble nécessaire au vu de l'évolution actuelle des technologiques et permettrait ainsi de donner, dans le cadre de la motion qui nous occupe, une meilleure réponse aux exigences de l'article 120 de la loi sur la mobilité. Il faut noter que ces perpétuelles avancées technologiques permettront d'améliorer notamment la sécurité et la gestion des espaces publics et pas uniquement des parkings d'un point de vue global. Les possibilités envisagées pour adapter le système fixé par la LVID sont diverses, par exemple en ajoutant une exception aux champs d'application de la LVID ou en précisant la possibilité de télégestion dans le cadre de la vidéosurveillance d'observation. Ces solutions ne détourneraient pas la LVID de son but initial et permettraient en outre d'adapter ses principes aux évolutions actuelles. Il va de soi qu'un groupe de travail sera monté, notamment avec l'ATPrDM, qui pourra aussi apporter son « grain de sel » et être présente dans les discussions afin d'avoir une loi qui soit cohérente. Je remercie déjà les juristes qui feront partie de cette commission et qui feront que cette loi soit adaptée aux nouveaux systèmes. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s à accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 92 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/

Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 92.*

Ont voté non:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 3.*

S'est abstenue:

Rey Alizée (SC,PS/SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Election judiciaire 2024-GC-102

Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 1; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Paul Stübi, à Düdingen*, par 91 voix.

Election judiciaire 2024-GC-106

Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - Poste 2

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 1; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Sarah Vuille, à Fribourg*, par 93 voix.

Election judiciaire 2024-GC-103
Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 1; nuls: 7; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Kevin Donzallaz, à Courtepin*, par 83 voix.

Election judiciaire 2024-GC-104
Assesseur-e (comptabilité/contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Singine

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 88; rentrés: 87; blancs: 0; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Gioia Liv Thalmann, à Plaffeien*, par 70 voix.

A obtenu des voix *M. Gaston Waeber*: 17.

> La séance est levée à 11 h 15.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*